

ZIMBABWE

Alors que le monde du travail a ses propres défis dans les autres pays, être un travailleur dans les conditions actuelles du Zimbabwe est un challenge encore plus grand à relever. Ainsi, il est impossible de rendre compte de manière satisfaisante des développements des droits du travail et de la sécurité sociale du Zimbabwe sans prendre en considération les circonstances exceptionnelles du pays. Dans cette étude moins conventionnelle de l'actualité juridique, un bref exposé (quelque peu éclectique) de l'impact de l'environnement politico-économique sur les travailleurs zimbabwéens est indispensable afin de démontrer dans quelle mesure ces circonstances ont pu gêner les tentatives législatives et politiques de protection des travailleurs.

I - Environnement général

Les travailleurs ont été durement touchés par la crise politique et économique dans le pays, leurs salaires devenant insignifiants dans l'environnement hyper inflationniste actuel. Les organisations syndicales ont principalement été préoccupées par des problèmes de survie et par les grèves fréquentes des fonctionnaires de l'éducation, des médecins, des infirmières et des fonctionnaires judiciaires qui ont paralysé le fonctionnement de la plupart des services publics. Des grèves étaient déclenchées tous les 2 à 3 mois et, dans certains cas, ont duré jusqu'à 4 semaines ; les travailleurs demandant des salaires fixes afin de parvenir à vivre dignement. Étant donnée la situation actuelle, il est fort probable que des grèves dans ces secteurs perdurent pendant un certain temps. Un des principaux défis du Gouvernement consiste à retenir les professeurs et le personnel médical, car bon nombre d'entre eux partent pour les pays voisins et même plus loin à la recherche de conditions de vie plus favorables.

Les organisations syndicales ont également pris une position forte face aux développements politiques dans le pays, en particulier lors des élections de mars, des élections présidentielles de juin et des pourparlers de partage du pouvoir entre les chefs politiques. Elles ont dénoncé le Gouvernement quant à un certain nombre de problèmes, tels que l'intimidation et la violence

contre des chefs et des défenseurs de l'opposition. Nombre de dirigeants et *leaders* syndicaux ont été harcelés, arrêtés, détenus et, dans certains cas, torturés car on les soupçonnait d'encourager les opinions contre le Gouvernement et de « coopérer » avec le parti d'opposition. L'arrestation et la détention, début 2008, de deux dirigeants du *Zimbabwe Congress of Trade Union* (Congrès zimbabwéen des syndicats) en sont des exemples remarquables. De tels incidents ont, dans une certaine mesure, affaibli les organisations syndicales et les ont empêchées de se concentrer sur les problèmes centraux du travail.

II - Législation et règlements

Le Parlement du Zimbabwe n'a décrété ni remanié aucune législation en droit social en 2007-2008. Néanmoins, le ministre du Travail a arrêté des règlements en vue d'augmenter le salaire minimum national. En outre, des règlements ont été promulgués pour augmenter les salaires et les allocations des travailleurs domestiques, qui font partie des travailleurs les plus vulnérables du pays.

La catégorie « travailleurs domestiques » comprend les jardiniers, les cuisiniers, les femmes de ménage, les assistantes maternelles et les assistantes pour personnes handicapées ou âgées. Des salaires minima ont ainsi été fixés pour tous les travailleurs domestiques, ainsi que des indemnités minima de déplacements, d'hébergement, d'électricité, de gaz et d'eau pour les travailleurs ne vivant pas sur la propriété de l'employeur. Ces dispositions stipulent, en outre, que les employeurs doivent fournir gratuitement le logement, l'électricité, l'eau et le combustible pour la cuisine aux travailleurs domestiques vivant sur leur propriété.

Même si la volonté de fournir des conditions minima pour ces travailleurs est louable, leur ignorance des règlements et leur vulnérabilité en raison de leur pauvreté entament l'efficacité de ces dispositions. En outre, en raison de l'augmentation perpétuelle du taux d'inflation, les salaires et diverses indemnités prévues ont rapidement été obsolètes après la promulgation desdits règlements. Cela est aggravé par l'absence de dispositif d'indexation des salaires sur le taux d'inflation.

Un rapport de la Commission parlementaire mixte sur la difficile situation des ouvriers agricoles a été publié fin 2007. Il a mis en évidence les conditions de travail effroyables des ouvriers agricoles, telles que les bas salaires (qui étaient insuffisants pour couvrir le coût des produits de première nécessité et des besoins essentiels, tels que les frais de scolarité) et le paiement tardif ou le non-paiement des salaires et des heures supplémentaires. Le renvoi sans motif valable ni indemnités de fin de contrat a été fréquemment dénoncé. Un certain nombre d'ouvriers agricoles se sont engagés dans d'autres activités telles que le battage de l'or ou le brassage de bière illicite, le vol... pour survivre.

En outre, a également été soulignée l'impossibilité pour les fermiers d'investir dans la protection sociale de leurs ouvriers, et ce en raison des capitaux à risques insatisfaisants, du remboursement tardif des installations gouvernementales aux fermiers, du manque d'intrants, de l'infrastructure inadéquate et des contrôles des prix menaçant la vitalité et la productivité du secteur agricole. Le rapport indiquait que la difficile situation des ouvriers était la conséquence de la mauvaise conception et mise en œuvre du programme accéléré de réforme foncière ; l'objectif étant alors de donner des terres aux autochtones pour les activités agricoles. Plusieurs recommandations concernant l'amélioration des conditions dans lesquelles les fermiers travaillaient apparaissent dans ce rapport, dans l'espoir que cela aidera les fermiers à protéger leurs ouvriers.

Les ouvriers en général ont été durement touchés par les *Price Control Regulations* publiés en 2007 qui réduisaient considérablement les prix des produits de base. Le *National Incomes and Pricing Commission Act* de 2007 (loi relative à la Commission Nationale de détermination des prix et des revenus) a établi une Commission chargée de surveiller et de contrôler les prix de biens et services indiqués. Parmi les efforts du Gouvernement pour limiter l'inflation, ces dispositions confèrent également à la Commission la détermination des salaires et interdisent aux employeurs d'augmenter les salaires en fonction des changements de l'indice des prix à la consommation (qui est la norme généralement admise utilisée par les ouvriers pour négocier des augmentations de salaire). Cette législation donne à la Commission des pouvoirs étendus afin qu'elle applique efficacement sa tâche de contrôle des prix et des revenus. En outre, les inspections de locaux commerciaux et les arrestations de membres de direction d'entreprise ayant enfreint ces dispositions ont particulièrement effrayé et incité au respect des nouvelles

exigences légales. L'impact de ces réglementations a été la déformation des prix des biens et des services en les « gelant » à un niveau artificiellement bas. Cependant, l'épargne réalisée par les consommateurs, grâce aux prix réduits, a été de courte durée. En effet, les contrôles ayant cruellement porté atteinte à la viabilité des commerces des fabricants, grossistes et détaillants, il s'en est suivi la forte réduction, voire la fermeture de nombreuses usines et magasins ainsi que la perte d'emplois. Ceux qui avaient encore du travail gagnaient des salaires inférieurs en raison des restrictions sur les augmentations de revenu et sur les prix.

Cet article montre à quel point la politique et l'économie ont un impact radical sur la situation actuelle des travailleurs au Zimbabwe. Il souligne également l'importance d'adopter une approche holistique et de prendre en considération les effets à long terme des politiques plutôt que de se concentrer sur les gains à court terme. Il souligne également le fait que le droit du travail n'est pas toujours la meilleure solution pour résoudre les problèmes rencontrés par les travailleurs, dans la mesure où l'environnement socio-politico-économique peut avoir un impact significatif sur ces derniers.

Pamhidzai H. Bamu
Université de Cape Town